Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200085884-20251124-20250971-DE

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 novembre 2025

En exercice	Présents	Votants
24	15	21

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 08/12/2025

Et
Publication ou notification du : 08/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Monsieur Dominique DENIEUL, Maire.

Membres Présents :

M. Dominique DENIEUL
M. Allain TESSIER
Mme Christelle GAUTIER
Mr Sylvain GARNIER
Mme Armelle HAUCHECORNE
M. Michel RIOU
Mme Alexandra JOUADÉ
M. Ludovic CROYAL
Mme Renée FOUGERES
Mr Alain HERVAGAULT
Mme Christine AGIER
Mme Marie-Jeanne LESAGE
Mr Michel LAISNÉ
M. Gilles THHIÉBOT
M. Julien CORBIN

Absents : Mme Magali GADBY, M. Anthony CALVAR, Mme Clotilde BELIN.

Secrétaire de séance : Mme Christelle GAUTIER

Date de convocation : 18 novembre 2025

Procurations : Mr Jean-Baptiste LEBOUC à Mme Renée FOUGERES, Mme Florence De BLIGNIERES à Mme Marie-Jeanne LESAGE, Mme Martine JOUANNET à Mme Armelle HAUCHECORNE, Mr Jean-Benoît DUFOUR à Mme Christine AGIER, Mme Anne MALLET à Mme Christelle GAUTIER, Mr Yohann VAULÉON à Mme Alexandra JOUADÉ

****

2025-09-71 – AFFAIRES SOCIALES // Adhésion à l'outil IMHOWEB pour l'enregistrement et le suivie des logements sociaux

La Commune de Piré-Chancé, soucieuse d'améliorer l'accès au logement social sur son territoire et de renforcer la coordination avec les acteurs régionaux, envisage d'adhérer au Fichier Inter-Régional de la Demande Locative Sociale (FIDLS) de Bretagne et Pays de la Loire, géré par le Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA Ouest) via la plateforme IMHOWEB.

Ce dispositif, déjà adopté par de nombreuses collectivités, permet :

- L'enregistrement centralisé des demandes avec attribution d'un numéro unique pour chaque dossier, garantissant une traçabilité et une équité de traitement ;
- L'optimisation des processus d'instruction et de suivi, grâce à des outils partagés entre bailleurs sociaux, services de l'État, et collectivités ;
- L'accès à des données statistiques pour une meilleure connaissance des besoins locaux et une adaptation de l'offre de logements ;
- La mutualisation des coûts, la participation financière étant principalement supportée par l'État, les Départements, et les bailleurs sociaux, avec une contribution limitée pour les collectivités
-

Cette adhésion s'inscrit dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGD), qui vise à harmoniser les pratiques et à renforcer la transparence envers les demandeurs. Elle permettra à Piré-Chancé de :

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200085884-20251124-20250971-DE

- Simplifier les démarches pour les ménages en recherche de logement ;
- Collaborer avec les acteurs régionaux (Action Logement, services départementaux, etc.) pour une gestion plus efficace des attributions ;
- Bénéficier d'outils d'analyse pour ajuster sa politique locale du logement

Cette adhésion ne générera aucun coût de fonctionnement pour la commune, puisqu'ils seront supportés par le Pays de Châteaugiron Communauté.

VU le Code de la construction et de l'habitation (CCH) : Articles L. 441-1, L. 441-2 à L. 441-4, R. 441-1
VU Code général des collectivités territoriales (CGCT) : Articles L. 2122-21, L. 5211-9-2
VU la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (dite "ÉLAN") dans son Article 104
VU le Décret n° 2020-108 du 11 février 2020 :
Vu la Charte déontologique inter-régionale du CREHA Ouest (2023) :
VU la Convention-type CREHA Ouest 2025-2027 :

Considérant que l'adhésion à IMHOWEB permettra à Piré-Chancé de renforcer l'équité et la transparence dans l'attribution des logements sociaux, conformément aux principes du DALO et du PPGD ;
Considérant que ce dispositif favorise la coordination entre acteurs (bailleurs, État, collectivités) pour une gestion optimisée de la demande ;
Considérant que le CREHA Ouest garantit la protection des données personnelles (RGPD) et un cadre déontologique strict pour leur utilisation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le principe d'adhésion de la Commune de Piré-Chancé au Fichier Inter-Régional de la Demande Locative Sociale (FIDLS) géré par le CREHA Ouest via la plateforme IMHOWEB, en qualité de membre-partenaire.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer :**
  - **La convention de partenariat avec CREHA Ouest et l'adhésion à IMHOWEB afin de devenir lieu d'enregistrement des demandes de logements sociaux.**
  - **Tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, M. Dominique DENIEUL

